



REÇU LE

17 MARS 2012

Le 15 mars 2012

*Rien*

Objet : Déclaration annuelle obligatoire de ruche

Madame, Monsieur le Maire,

De graves problèmes sanitaires ont été diagnostiqués dans les ruchers de l'arrondissement de Bonneville.

De trop nombreux propriétaires de ruches refusent ou négligent encore de se soumettre à l'obligation faite par la loi de les déclarer.

Or chaque colonie d'abeilles peut être un foyer de maladies contagieuses pour les ruchers environnants. C'est pourquoi il est indispensable aux services sanitaires apicoles de connaître les emplacements des ruches et leur propriétaire.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir rappeler la loi à vos administrés par affichage du texte joint, par diffusion dans votre bulletin municipal ou sur votre site internet ou par tout autre moyen.

Nous vous remercions de nous aider à préserver ainsi la santé de nos abeilles indispensables à notre environnement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Paul Gerfaux

Président GDS Apicole 74

paulgerfaux@aol.com

*Paul Gerfaux*